

N/REF : 18/11/2025 17H20 C:025443 I:34800
V/REF : N°OSMIL807764265
V/Email reçu le Mardi 18/11/2025 à 17H20

**FONCIA ALPES DAUPHINE
RESIDENCE LA RAJA
269 AVENUE DU CENTENAIRE
73700 BOURG SAINT MAURICE**

IMMEUBLE : VIL.OLYMPIQUE E(Cop)
1-3 R.LACHENAL/11a17 DUHAMEL
2 PLACE LIONEL TERRAY
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 18 Décembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 3 LACHENAL GRENOBLE
MME BELMAMAR 06 41 57 74 91
MOTIF : INTERVENIR POUR PASSAGE CAMERA + CURAGE COLONNE
Donneur d'ordre : Mme J BENAMMAR

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 21/11/2025 A 08H30
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
DEBOUCHAGE COLONNE CUISINE
AFFICHAGE

LE 15/12/2025 A 08H15
DEMONTAGE DE L'ELASTOMERE
CURAGE DE LA COLONNE EAUX USEES
DIAMETRE 75, TRACTION EN DEGRÉS
IMPOSSIBLE DE PASSER LA CAMÉRA DEPUIS LE BAS
REMISE EN PLACE DE L'ELASTOMERE
L'HORIZONTALE EN TRES MAUVAIS ETAT
PREVOIR L'INTERVENTION D'UN PLOMBIER CAR L'HORIZONTALE N'EST PAS ETANCHE

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 15/12/25 à 13H28 Mme J BENAMMAR

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	180,44	270,66
2,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	8	180,44	451,10
TOTAL H.T.				721,76
T.V.A. a 10,00%				72,17
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>793,93</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN